



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2000

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2000

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 31 JUILLET 2000

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2000
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2000
- 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2 AOÛT 2000
- 3.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ ADOPTION AVEC MODIFICATION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 »

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448

5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-61-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »

5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-61-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »

5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-99 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION - 2000 » EN AJOUTANT L'ARTICLE 1.2.6. LAVAGE D'HABITS DE POMPIERS

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

- 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »
- 6.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-60-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES CLÔTURES ET MURS »

7. AFFAIRES COURANTES

- 7.1 OFFRE DE VENTE DU LOT 56 DU CADASTRE DE BROMONT À LA VILLE DE BROMONT
- 7.2 DEMANDE D'ACHAT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES DU VÉLODROME DE 200 MÈTRES
- 7.3 PATROUILLE DE SKI DE BROMONT : DEMANDE DE COMMANDITE
- 7.4 JOURNAL ICI MAINTENANT : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
- 7.5 SERVITUDE DE NON-ACCÈS, BOULEVARD DE L'AÉROPORT
- 7.6 MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM
- 7.7 MANDAT DONNÉ À LA FIRME LABO S. M. RELATIVEMENT À L'EXPERTISE DE LA TOITURE DE L'ARÉNA
- 7.8 SPECTACLE DES CHEVALIERS DE L'OMELETTE GÉANTE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 7.9 MAISON MOBILE SITUÉE AU 735, BOULEVARD DE BROMONT
- 7.10 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS
- 7.11 ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE GROUPE INTERNATIONAL DÉSORDY INC., ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-05-199

7.12 FESTIVAL OFFORD 2000 : DEMANDE DE COMMANDITE

7.13 MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'INGÉNIEUR RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHAPELIER, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-06-286

7.14 ACCEPTATION DES PLANS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA RUE LAWRENCE, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-07-322

7.15 BAIL RELATIF AU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

8.1 SURNUMÉRAIRE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

8.2 CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS MUNICIPAUX

8.3 EMBAUCHE DE MONSIEUR RAOUL DENIS À TITRE D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS

8.4 EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE À TITRE D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS

8.5 ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

8.6 ADOPTION DE L'ÉVALUATION DES POSTES CADRES ET NON-SYNDIQUÉS

8.7 ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES POSTES CADRES ET NON-SYNDIQUÉS

8.8 GÉOMATIQUE : EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 JUILLET 2000

- 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST TENUE LE 15 JUIN 2000
- 9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, PAR LE CLUB DE GOLF DES TROIS LACS
- 9.4 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT TENUES LE 8 FÉVRIER, LE 4 AVRIL ET LE 7 MARS 2000
- 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE PELLETIER ET DE MONSIEUR RÉAL CARDINAL DU CLUB 3 & 4 ROUES DE L'ESTRIE CONCERNANT LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST
- 9.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LAURENCE TURIN CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE

10. VARIA

- 10.1 EMBAUCHE DE FRANCIS COUTURE À TITRE DE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS
- 10.2 CHAMPIONNATS MASTER MONDIAUX UCI DE VÉLO DE MONTAGNE : DEMANDE DE SUPPORT LOGISTIQUE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.